



Délibération n°2021-10

Relative au compte de gestion 2020 du budget annexe de Merville

Le Comité Syndical du SMALIM, dûment convoqué le 8 mai 2021, réuni le 18 mai 2021 sous la présidence de Monsieur Christophe COULON, son Président, en formation ne comprenant que les délégués des adhérents ayant choisi la compétence territoriale « aéroport de Merville »,

Sont présent(e)s :

Monsieur Christophe COULON avec le pouvoir de Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Jacques DANZIN, Monsieur Philippe EYMERY avec le pouvoir de Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Joël DUYCK avec le pouvoir de Monsieur Jacques HURLUS.

Sont absent(e)s / excusé(e)s :

Monsieur Xavier BERTRAND, Madame Christelle DELEBARRE, Monsieur Nicolas LEBAS, Madame Irène PEUCELLE, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Jacques HURLUS.

Secrétaire de séance : Monsieur Alexis HOUSET.

Le quorum constaté,

Vu l'article L1612.12 du code général des collectivités territoriales,

Vu le compte de gestion établi par le comptable public du SMALIM, retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes de l'exercice 2020,

Considérant que la comptabilité du comptable public du SMALIM est régulière et n'a donné lieu à aucune observation,

DECIDE

D'émettre un avis favorable concernant le compte de gestion du budget annexe de Merville 2020, en recettes et en dépenses respectivement constatées et acquittées par Monsieur le Payeur Régional, comptable public du SMALIM, ledit compte étant conforme aux écritures tenues par l'ordonnateur.

Votes pour : Unanimité
Ne participent pas au vote : 0
Abstentions : 0
Votes contre : 0

Christophe COULON
Président du SMALIM